



<p>COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST Onzième session</p>
<p>COMITÉ DES PÊCHES DE LA COPACO POUR LES PETITES ANTILLES Huitième session</p>
<p>St. George's, Grenade, 21-24 octobre 2003</p>
<p>PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COPACO, 2002-03</p>

Introduction

1. La Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) a été créée en 1973 aux termes de la Résolution 4/61 du Conseil de la FAO, en vertu de l'Article 6 de l'Acte constitutif de la FAO en raison des enjeux qui se posaient aux nations pêchant dans la région. L'objectif de la Commission est de soutenir les efforts de coopération internationale déployés en vue de la préservation, l'expansion et de l'exploitation des ressources halieutiques, en particulier de crevettes, dans la région de l'Atlantique Centre-Ouest.
2. La COPACO a apporté une importante contribution à l'aménagement et au développement des pêcheries dans la région, en particulier par le biais des travaux menés par les Groupes de travail sur l'évaluation des ressources halieutiques marines, sur les statistiques en matière de pêches et sur la planification et l'économie des pêches. Un apport tout aussi important a été celui des groupes de travail sur la crevette et les poissons de fond du plateau Guyanes-Brésil, sur la langouste blanche des Caraïbes, sur le poisson volant dans les Caraïbes orientales et sur le développement durable de la pêche à l'aide de dispositifs ancrés de concentration du poisson dans les Petites Antilles. Des réunions d'experts ont été tenues sur certains thèmes spécifiques, tels que l'utilisation d'ordinateurs dans les pêcheries, l'application de méthodes d'évaluation des stocks en fonction de la taille et le développement de pêches durables dans la région de la COPACO. De ces activités est émanée une abondante documentation relative à l'aménagement des pêches et la conservation dans la région. Qui plus est, le Comité des Petites Antilles s'est constitué en instance de réponse aux besoins spéciaux de ces petits pays insulaires.
3. La Commission a en outre fortement contribué au développement des ressources humaines et au renforcement des capacités institutionnelles nationales moyennant la réalisation de cours de formation dans certains domaines précis tels que l'évaluation des réserves de poissons tropicaux et le HACCP (Analyse des risques-points critiques pour leur maîtrise).
4. Plusieurs accords internationaux récemment intervenus tels que l'Accord de 1993 visant à favoriser le respect par les navires en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion, l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacement s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs. (Accord des N.U. de 1995 sur les pêches en haute mer) et le Code de conduite pour une pêche responsable sont autant d'instruments qui ont mis en exergue la nécessité d'instaurer une coopération internationale entre les états par le biais d'organisations aux échelons sous-régional, régional et mondial pour la conservation, l'aménagement et la mise en valeur des ressources halieutiques. Ces événements ont suscité un regain d'intérêt pour la

collaboration sur le plan régional. Tous les accords mettent l'accent sur le besoin de collaboration et de coopération dans la gestion des stocks partagés, chevauchants et hautement migratoires caractéristiques de la région de la COPACO.

5. Le besoin impérieux de renforcer la coopération régionale a été confirmé par les résultats du projet FAO, TCP/RLA/0070, dont l'objectif était d'aider les pays de la CARICOM à élaborer une approche au développement et à l'aménagement des gros poissons pélagiques. L'approche retenue comporte deux volets : la nécessité (i) de mettre en place un dispositif régional pour les grandes espèces pélagiques côtières évoluant principalement dans la zone de l'Atlantique Centre-Ouest ; et (ii) d'une participation plus active des pays au sein de la CICTA en ce qui concerne les espèces océaniques.

La stratégie de la Commission

6. A propos du rôle de la Commission, la neuvième session de la Commission tenue à Sainte-Lucie en septembre 1999 est convenue:
 - Qu'une approche régionale de la gestion de nombreuses pêcheries de la région était un mode d'organisation possible pour parvenir à une pêche durable dans la région, et que la COPACO se trouve dans une position privilégiée pour œuvrer en tant qu'organisation de tutelle à cet effet.
 - Que la coopération technique régionale était un élément crucial dans la mesure où les membres pourront tirer parti du processus actuel de mondialisation dans le cadre d'objectifs nationaux et régionaux clairement balisés en matière de développement durable et de gestion responsable du secteur de la pêche.
 - Que la gestion responsable de la pêche implique une coopération régionale et sous-régionale sous la forme de groupes de travail pour l'application de l'approche de précaution de la pêche dans la région de la COPACO, ce pour quoi il est recommandé que les groupes de travail *ad hoc* suivants poursuivent leurs activités:
 - Groupe de travail de *ad hoc* sur la crevette et les poissons de fond du plateau Brésil-Guyanes;
 - Groupe de travail *ad hoc* sur la langouste blanche, *Panulirus argus*;
 - Groupe de travail *ad hoc* sur le poisson volant des Caraïbes orientales; et
 - Groupe de travail *ad hoc* sur le développement durable de la pêche à l'aide de dispositifs ancrés de concentration du poisson dans les Petites Antilles
7. La neuvième session de la COPACO est également convenue qu'au regard des contraintes existantes, la Commission soit dotée d'une structure simplifiée, à savoir un Secrétariat, un Groupe de conseil scientifique (GCS) agissant comme instance de conseil auprès de la Commission et des groupes de travail *ad hoc* créés selon les besoins, investis de mandats précis et d'une durée limitée,.
8. Le Secrétariat de la Commission est maintenant établi dans la région, au bureau sous-régional de la FAO à la Barbade. L'aide actuellement apportée à la Commission par la FAO inclut le Secrétariat, le secrétaire de la Commission, un spécialiste en évaluation des stocks à temps partiel (30 p.100), un économiste halieutique à temps partiel (30%), un fonctionnaire des pêches à mi-temps, un/une secrétaire, le soutien technique *ad hoc* du Département des pêches de la FAO, les services de documentation de la FAO, la mise à disposition du réseau et des contacts de la FAO, ainsi que l'accès à l'infrastructure et au réseau de communication de la FAO.

Projet de Programme de travail

9. Le travail de la Commission (Cf. documents COPACO/XI/03/5 et 6) pour la période biennale 2001-2003 a été mené grâce au soutien financier de la FAO dans le cadre de sa programmation budgétaire ordinaire et grâce à un apport extra-budgétaire provenant du projet mondial GCP/INT/648/NOR – Assistance aux pays en développement pour l'application du Code de conduite pour une pêche responsable dans les domaines de la gestion, du contrôle et de la surveillance de la pêche et de l'amélioration des services de conseil scientifique pour l'aménagement des pêcheries (FISHCODE).

10. Le Tableau I ci-après résume le programme de travail de la Commission pour la prochaine période biennale (2002-2005), ainsi que les sources de financement pressenties.

Action proposée à la Commission

11. La Commission est invitée à passer en revue le programme de travail proposé pour la période biennale 2003-05. Dans cet exercice, les membres sont priés de tenir compte des ressources (financières et humaines) limitées dont dispose le Secrétariat de la COPACO et du fait que le budget du programme ordinaire de la FAO adopté à la 121^{ème} session du Conseil, en juillet 2003, n'a pas été majoré. Le Secrétariat de la COPACO dépend du budget ordinaire de la FAO pour ses frais de fonctionnement et les services logistiques.

Tableau 1. Projet de programme de travail de la COPACO, 2003-05 (subordonné à l'obtention de l'apport extra-budgétaire requis).

A. Crevettes et poissons de fond Brésil-Guyanes* (Brésil, Guyane française, Guyana, Suriname, Trinité-et-Tobago, Venezuela)		
Activité	Date	Financement pressenti
A1. Atelier d'évaluation et de gestion des pêches visant à élaborer et perfectionner des plans d'aménagement pour différentes espèces et pêcheries	2004	EB, PP
A2. Deuxième série d'ateliers nationaux	2004	EB, PP
A3. Atelier pour aménageurs sur la gestion de la pêche et la coopération dans les pêcheries du plateau Brésil-Guyanes.	2005	EB, PP
B. Langouste blanche des Caraïbes* (Bahamas, Belize, Bermudes, Brésil, Colombie, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, République dominicaine, Sainte Lucie, Venezuela)		
B1. Quatrième atelier d'évaluation et de gestion visant à élaborer et à perfectionner des plans d'aménagement pour chaque pays	2004	EB, PP
B2. Réunion d'aménageurs et de ministres sur l'aménagement de la langouste blanche des Caraïbes	2005	EB, PP
C. Promotion de la gestion responsable des pêches en Amérique centrale (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama)		
C1. Mission d'exploration – identification des participants locaux, tour d'horizon des principales pêcheries et analyse des objectifs et activités du projet	2004	EB, PO, PP
D. Renforcement des compétences au sein du groupe de travail sur le poisson volant (Barbade, Dominique, Grenade, Sainte-Lucie, St. Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago)		
D1. Atelier d'évaluation et de gestion – Préparation du programme régional d'aménagement	2004	EB, PP, PO
D2. Réunion des aménageurs et des ministres	2005	EB, PP, PO
E. Groupe de travail sur le développement durable de la pêche à l'aide de dispositifs ancrés de concentration du poisson (DCP) dans les Petites Antilles (Antigua & Barbuda, Cuba, Curaçao, Dominique, Grenade, Guadeloupe, Martinique, Saint Kitts-et-Nièves, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago)		
E1. Formation à la construction et au déploiement de dispositifs ancrés de concentration du poisson (coordonnée par IFREMER)	N/A	EB, PP, PO
E2. Troisième réunion du Groupe de travail sur le développement durable de la pêche à l'aide de dispositifs ancrés de concentration du poisson dans les Petites Antilles	2004	EB, PP, PO
F. Autres activités		
F1. Atelier régional pour mettre au point des plans d'action nationaux pour empêcher, dissuader et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.	Novembre, 2004	EB, PO, PP

F2. Ateliers sous-régionaux sur les systèmes de suivi, contrôle et surveillance (MCS) et de surveillance des navires (SSN) ; et les petits Etats insulaires en développement des Caraïbes	2004	EB, PO, PP
F3. Activité pilote d'information sur l'état et les tendances dans les pêcheries des récifs coralliens dans les Caraïbes	2004	EB, PO, PP
F4. Atelier régional sur l'utilisation de l'information démographique et socio-économique relative aux communautés de pêcheurs dans l'aménagement des ressources halieutiques et côtières.	2005	EB, PO, PP
F5. Consultation d'experts sur les politiques et instruments de politique nationaux dans les pays des Caraïbes – les nouvelles exigences résultant des modifications apportées au cadre réglementaire international en matière de pêche dans les Caraïbes	2005	EB, PO, PP

G. Coordination et Liaison		
G1. Douzième Session de la Commission	Octobre, 2005	PO, PM
G2. Troisième réunion du Groupe de conseil scientifique (SCS)	Avril, 2005	PO
G3. Liaison avec le projet du FEM –Gestion durable des ressources halieutiques partagées du grand écosystème marin des Caraïbes.	2004/05	PO
G4. Soutien à l'initiative internationale et au groupe de travail sur le strombe rosé (coordonné par le CFMC)	2005	PO
G5. Liaison avec les institutions régionales et internationales. Présence de représentants aux réunions pertinentes	N/A	PO

* La FAO apporterait un soutien technique à ces deux groupes dans la mesure des ressources extra-budgétaires disponibles pour les activités proposées.

Légende: CFMC – Conseil d'administration pour les pêches des Caraïbes
EB – Extra-budgétaire
IFREMER – Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
PM – Pays membres
N/A – n'est pas applicable
PC – Pays participants
PO – Budget-programme ordinaire de la FAO

